

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt,

Le lundi 26 octobre 2020,

Délibération n° :

DL 72/2020

Objet :

Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et la Ville du Bois

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CASSINARI (suppléant - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MISSENARD (suppléant - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PANDZOU (titulaire - CPS)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à par M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) représentée par Mme LUCAS (suppléante - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) représenté par M. CASSINARI (suppléant - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. SAUSSOL (titulaire - CPS) représenté par M. MISSENARD (suppléant - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 15/10/2020

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 25
VOTANTS : 27

Délibération n°DL72/2020
Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de collecte
des déchets ménagers et assimilés sur les communes
de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et la Ville du Bois

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L5211-6 et suivant,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° 2015D21 en date du 18 septembre 2015 ayant pour objet d'autoriser le Président à signer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés attribué à la société Europe Services Déchets,

Vu la délibération n° DL16/2018 du 27 mars 2018 autorisant le Président du SIOM à signer le protocole transactionnel d'accord au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et La Ville du Bois,

Vu la délibération DL03/2020 du 04 février 2020 autorisant le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer un protocole transactionnel relatif au marché n°2015D21 en date du 18 septembre 2015 avec la société Europe Services Déchets,

Vu le marché relatif à la collecte de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et La Ville du Bois notifié le 1^{er} novembre 2015,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

Considérant l'avis favorable de la CAO à l'avenant n°1 relatif au marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et La Ville du Bois,

Considérant la nécessité de prolonger le marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et La Ville du Bois, pour garantir la continuité des prestations en parallèle de la relance de la procédure concernant le renouvellement du marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et La Ville du Bois,

Considérant la nécessité de modifier les exutoires de traitement des marchés arrivant à échéance,

Considérant les surcoûts entraînés par la crise sanitaire et par la prolongation du marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** de l'avenant n° 1 au marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et La Ville du Bois conclu avec la société ESD,
- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°1 au marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et La Ville du Bois,
- **Précise** que cet avenant modifie les conditions financières,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2020 et 2021- secteur public – section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a vertical line and a small dot, resembling the name 'Jean-François'.

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **29 OCT. 2020**

Affichée le : **29 OCT. 2020**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL72_2020
Date de la décision:	2020-10-26 00:00:00+01
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Linas, Monthéry, Ballainvilliers et la Ville du Bois
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201026-DL72_2020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20201026-DL72_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1247
nom original:		
Annexe DL 72 2020 AVENANT 1 ESD.pdf	application/pdf	190690
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20201026-DL72_2020-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	190690
nom original:		
dl 72 2020.pdf	application/pdf	156610
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20201026-DL72_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	156610
nom original:		
Note présentation DL 72 2020.pdf	application/pdf	114217
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20201026-DL72_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	114217

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	29 octobre 2020 à 09h25min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 octobre 2020 à 09h30min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	29 octobre 2020 à 09h30min07s	Transmis au MIAT